

Annexe 7 : Déclaration de rattachement à un parti ou à un groupement politique en vue d'accéder à la campagne audiovisuelle

Le formulaire de rattachement des candidats, qui devra être joint à la déclaration de candidature du premier tour de scrutin, sera mis en ligne sur le site Internet du ministère de l'intérieur (www.elections.interieur.gouv.fr, rubrique « Les scrutins », « Elections législatives », « Je suis candidat », au plus tard le 15 mai 2022. (cf. 8.1.5 du mémento aux candidats).

Je, soussigné(e), Madame - Monsieur¹³

NOM :

Prénom(s) :,

candidat(e) dans la circonscription du département ou de la collectivité de

.....,

déclare me rattacher, pour l'accès aux émissions du service public de la communication audiovisuelle prévu à l'article L. 167-1 du code électoral, au parti ou groupement politique suivant¹⁴ :

... Parti 1

.... Parti 2

.... Parti 3

.... Parti 4

... Parti 5

.... Parti 6

.... Parti 7

.... Parti x

Seront mentionnés, les partis politiques et groupement politiques ayant déposé une demande en vue en vue de bénéficier du dispositif prévu à l'article L. 167-1 du code électoral et figurant sur la liste établie par arrêté du ministre de l'intérieur publié au Journal officiel.

déclare ne pas vouloir me rattacher à un parti ou groupement politique dans le cadre du dispositif prévu à l'article L. 167-1 du code électoral.

Fait à, le

Signature du candidat :

¹³ Rayer la mention inutile.

¹⁴ Cocher la case correspondant au choix du candidat.